

Séance du Conseil Municipal du 9 mars 2010

L'an deux mille dix, le neuf du mois de mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du trois mars deux mille dix, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

présents : 10

Présents : Mmes, Domont, Ogier, Paillard, Bove

MM. Carment, Cauchois, Lévêque, Malaval, Langlois, Wilkins

Absent excusé : 1

Absent excusé : M. Dutilloy

Secrétaire de séance : Mme PAILLARD Céline

Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller. Aucune observation n'étant présentée en séance, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 12 février 2010.

MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE CHOMAGE DU CENTRE DE GESTION

Les membres du conseil municipal, unanimes, après en avoir discuté, autorisent Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion à la mission Conseil et assistance chômage proposée par le Centre de Gestion dans les conditions prévues par cette convention et ses annexes 1 et 2.

29^{ème} TRANCHE ÉCLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2010 ÉCLAIRAGE DU PARKING DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant-projet concernant la demande d'éclairage public du parking de la salle des fêtes (secteur classé) formulée par la commune ; soit 2 candélabres et la fourniture et pose d'armoire de commande d'éclairage public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte le projet pour un montant estimatif de 10050€. La participation de la commune sera de 4208€ hors taxe auquel il faut ajouter le préfinancement de la TVA d'un montant de 1969.80€.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la réalisation des travaux et leur mode de financement.

VENTE DU TRACTEUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, accepte de vendre le tracteur à Monsieur Gillé pour un montant de 2300€ et autorise Monsieur le Maire à en effectuer la vente.

Le tracteur étant un bien qui ne figure plus dans le bilan de la collectivité, les membres du conseil municipal décident de l'inscrire dans le budget primitif 2010 comme recette exceptionnelle au compte 7718.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✓ Le jardin de l'espace communal : Devis Dujardin

Après discussion il apparaît qu'il serait nécessaire de modifier certains travaux prévus dans le devis Dujardin et de prévoir l'emplacement pour les jeux. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de réfléchir sur ces sujets afin de finaliser le projet à la prochaine réunion de conseil.